

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 02 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf le deux mai à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune d'Orthevielle s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier MOUSTIÉ, Maire.

Présents : MM MOUSTIÉ Didier ; FORTASSIER Christian ; GIMENEZ Séverine ; PASCQUAU Bruno ; LATAILLADE Hervé ; ROBERT Guy ; DULUCQ Jean-Marc ; BERNARD Jean-Eudes ; LABORDE Sandrine ; ALLEMANDOU Olivier ; DEMANGEON Xavier ; LIGNAU Sandra.

Absents : SOULU Sabine ; SUZAN Audrey.

Secrétaire : BERNARD Jean-Eudes

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION EN DATE DU 27 MARS 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité après que M. Oliver ALLEMANDOU ait fait observer que la synthèse sur le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 était tout à fait explicite.

En préambule, M. le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour :
- Choix des prestataires pour l'entretien et la création des espaces verts.

Accord à l'unanimité.

2°) MARCHE DE RENOVATION ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE, ACCESSIBILITE DE LA SALLE DE LAHOUCADE, DES SANITAIRES PUBLICS ET CHEMINEMENTS EXTERIEURS

Il est à noter que M. Bruno PASCQUAU ne participe pas à la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal d'analyse des offres en date du 29 avril 2019,

Vu le dossier de mise en concurrence du marché à procédure adaptée,

M. le Maire expose à l'Assemblée que les travaux de rénovation et agrandissement de la mairie, accessibilité de la salle Lahourcade, des sanitaires publics et des cheminements extérieurs ont fait l'objet d'une procédure relative à la commande publique respectant les principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence de procédure.

La procédure adaptée a été retenue. Au terme des négociations conduites dans le respect du principe d'égalité de traitements de tous les candidats, la commission d'examen des offres a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T. - €	MONTANT TTC - €
N° 01 – VRD	SARL Carrières LASSALLE 3722, route de Lurcq 40230 ST-JEAN-DE-MARSACQ	34 711,02	41 653,22
N° 2 - MACONNERIE	SAS GOMES et Fils 33 route de Sort 40180 NARROSSE	54 980,40	65 976,48
N° 3 CHARPENTE COUVERTURE	SARL BAMA Services 20 rue Louis Blanc 40100 DAX	13 118,26	15 741,91
N° 4 MENUISERIE ALUMINIUM	Fermetures Henri PEYRICHOU ZA Ambroise 40390 ST MARTIN DE SEIGNANX	16 613,00	19 935,60
N° 5 – MENUISERIE BOIS	Société GÉnÉrale de Menuiserie 15, route de Postis 40180 SAUBUSSE	12 805,63 6 759,00 (option) 19 564,63	23 477,56

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T. €	MONTANT TTC €
N° 6 - PLATRIERIE	SAMISOL ZI Berlanne – Rue Pont Long 64160 MORLAAS	9 411,60	11 293,92
N° 7 – ELECTRICITE	SARL LAFOURCADE 70, impasse la Paloumère 40300 PEYREHORADE	24 111,00	28 933,20
N° 8 - PLOMBERIE	SARL NARBAIS 397, boulevard des Pyrénées 40300 LABATUT	2 101,71	2 522,05
N° 9 - CHAUFFAGE	SARL NARBAIS 397, boulevard des Pyrénées 40300 LABATUT	16 048,76	19 258,51
N° 10 – CARRELAGE FAIENCE	SAS OYHAMBURU CARRELAGE 106, Rte d'Etsetoa – BP 24 64120 AMENDEUIX-ONEIX	1 076,47	1 291,76
N° 11 – REVETEMENT SOLS SOUPLES	SARL PAU SOLS SOUPLES ZI du Haut d'Ossau 164 rue de Gourette 64121 SERRES CASTET	5 434,00	6 520,80
N° 12 – PEINTURE	SARL PENE Francis 55 Chemin Dominique 40330 ARSAGUE	15 064,00	18 076,80
N° 13 - ELEVATEUR	AEA Elévateurs Allée Robert Schumann 88110 RAON L'ETAPE	17 545,00	18 509,98 (TVA 5.5 %)
TOTAL		229 779,85	273 191,79

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de ces travaux ;
- décide de retenir les entreprises susnommées aux conditions fixées ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la conclusion et la signature des contrats à intervenir ;
- accepte le plan de financement (emprunt et autofinancement en fonction de l'attribution des subventions) ;
- précise que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget primitif 2019.

3°) ASSOCIATION « TOUS EN CIRK » DEMANDE DE DOMICILIATION SIEGE SOCIAL DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association « Tous en Cirk » qui souhaite obtenir l'autorisation de domicilier son siège social dans les locaux de la mairie.

Compte tenu de l'objet et de la nature de la structure demandeuse : association loi 1901 fondée le 10 mars 2018 à Orthevielle dans le but de promouvoir toutes formes d'expression artistique, initier et partager des ateliers d'initiation découvertes aux arts du cirque et autres arts liés aux spectacles vivants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'association « Tous en Cirk » à domicilier son siège social dans les locaux de la Mairie ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4°) CHOIX PRESTATAIRE POUR CREATION ET ENTRETIEN ESPACES VERTS

M. Bruno PASCOU, adjoint au Maire en charge des espaces verts indique à l'assemblée la nécessité de délibérer sur le choix du prestataire qui sera chargé de l'entretien des espaces verts pour 2019 et de la création d'espaces verts au niveau des abords de la mairie d'une part et des logements communaux d'autre part. Il précise que la prestation de l'entretien comprend la tonte sans ramassage des lotissements Camdigas, Berges, des Coteaux et Les Hauts de Monein à raison de 8 interventions et l'entretien de la Route de Dax à raison de 3 interventions. Il indique que 2 entreprises ont été sollicitées et présente le montant de leur offre :

1) Entretien espaces verts :

- EURL Espaces Verts du Pays d'Orthe. M. Carlos MOUILLET-CHAUDET – 93, Place Pampara 40300 ORTHEVIELLE : 5 452,80 € TTC
- ML'PAYSAGE. M. Michaël LAFORCADE – 600, route de Dax 40300 ORTHEVIELLE : 6 690,00 € net (TVA non applicable).

2) Création espaces verts :

- EURL Espaces Verts du Pays d'Orthe, M. Carlos MOUILLET-CHAUDET – 93, Place Pampara 40300 ORTHEVIELLE : 11 595,60 € TTC
- ML'PAYSAGE, M. Michaël LAFORCADE – 600, route de Dax 40300 ORTHEVIELLE : 10 526,00 € net (TVA non applicable).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de confier les travaux d'entretien des espaces verts à l'EURL Espaces Verts du Pays d'Orthe pour un montant de 5 452,80 € TTC ;
- de retenir, pour la création des espaces verts de la mairie et des appartements communaux, l'entreprise ML'PAYSAGE pour un montant net de 10 526,00 €.

Communications complémentaires Ordre du Jour

- Une discussion s'installe autour des orientations du label « ville fleurie » axée sur une réduction de massifs fleuris afin de limiter la consommation d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 55.

PRÉSENTS

M. Didier MOUSTIÉ

M. Christian FORTASSIER

Mme Séverine GIMENEZ

M. Bruno PASCOUAT

Mme Sandrine LABORDE

M. Hervé LATAILLADE

M. Jean-Marc DULUCQ

M. Guy ROBERT

M. Jean-Eudes BERNARD

M. Olivier ALLEMANDOU

M. Xavier DEMANGEON

Mme Sandra LIGNAU